Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le



ID: 091-219102076-20240703-ACTE2024025-AR

2024 64

DÉPARTEMENT
ESSONNE
 CANTON
ARPAJON
COMMUNE
ĖGLY

N°2024-025-3

DÉCISION

CONTRAT DE SERVICE POUR L'ENTRETIEN DE TROIS ADOUCISSEURS D'EAU

Le Maire d'Égly,

VU l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé d'une partie des attributions du Conseil,

VU la délibération n° 2020-019-1 du 4 juin 2020, par laquelle le Conseil Municipal donne délégation de pouvoir au Maire, conformément aux dispositions de l'article du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé, notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 207 000 euros HT pour les marchés de fournitures et de services, et de 300 000 € HT pour les marchés de travaux,

CONSIDERANT qu'il convient de conclure un contrat pour l'entretien des trois adoucisseurs d'eau installés dans les deux restaurants scolaires et l'Espace 520,

CONSIDERANT la proposition d'un montant annuel de 772,00 € HT faite par la société CULLIGAN INDUSTRIAL, pour cette prestation,

DÉCIDE

ARTICLE 1: Un contrat pour l'entretien des trois adoucisseurs d'eau est conclu avec la société CULLIGAN INDUSTRIAL, 333 rue Marguerite PEREY, 77127 LIEUSAINT.

ARTICLE 2: Le montant annuel du contrat s'élève à 772,00 € HT pour deux passages par an. Le contrat est conclu pour une durée d'un an, renouvelable deux fois.

ARTICLE 3: Les crédits nécessaires au financement de la dépense sont inscrits au budget 2024 et suivants.

ARTICLE 4 – Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Palaiseau,
- Madame la Trésorière d'Arpajon,

- Monsieur le directeur de la société CULLIGAN INDUSTRIAL.

À EGLY le 03/07/2024 Le Maire d'Égly

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en

Sous-Fréfecture le :03/07/21

et de la notification le :04/07/2

Édouard

Le Maire :